

République Française  
Département Val d'Oise  
**Commune de Butry sur Oise**

**ARRETE N° 2020/V53**

Portant sur l'interdiction totale des circulations piétonnes et routières sur le passage à niveau n°18

**Rue du port à l'Auge**

Le maire de la commune de Butry-Sur-Oise,

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Vu** la demande du 30 Septembre 2020 de la SNCF représentée par Madame Gregory Emma pour la fermeture du passage à niveau n° 18,

**Considérant** les travaux de renouvellement des rails, des traverses de ballast sur la ligne H de Saint-Ouen l'Aumône à Beaumont-sur-Oise qui auront lieu du 2 au 3 Octobre 2020 sur la voie ferrée,

**Considérant** qu'il y a lieu de fermer le passage PN18 du vendredi 2 octobre 19h au samedi 3 octobre 6h00 ,

**Considérant** que cette fermeture entraînera une déviation de la circulation dans un sens,

**Considérant** l'intérêt général,

## ARRETE:

**Article 1 :** La circulation des piétons et des véhicules sera totalement interdite sur le passage à niveau N°18 Rue du Port à l'Auge durant la période de travaux sus nommées.

**Article 2 :** Durant cette période, une déviation dans un seul sens de circulation par la Rue du Port à l'Auge, la rue du Clos Sermon, la rue Marcel Martin, la D929, la rue Rajon, la rue Pasteur et la rue de Parmain sera mise en place par la SNCF.

**Article 3 :** La signalisation due à ces travaux sera conforme à l'arrêté interministériel en date du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière temporaire et conforme à la demande de la SNCF. La fourniture, la mise en place et l'entretien de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise la SNCF .

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier.

**Article 5 :** Le maire, le responsable des services techniques, la directrice générale des services, la SNCF sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à la gendarmerie d'Auvers sur Oise, au chef des services de secours et d'incendie , au SMIRTOM .

Fait à Butry sur Oise, le 01/10/2020  
Le Maire,  
Claude Noël

